

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 21 (1933)

**Heft:** 414

**Artikel:** Le XVe cours de vacances suffragiste : (Lugano, 9-14 octobre)

**Autor:** Kammacher, M.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-261271>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

fastidieux. Et sans doute aussi, cette année, le choix des oratrices, et la présidence, claire, précise et souriante de Mme Vischer-Alioth, présidente de l'Association bâloise pour le Suffrage, ont également constitué une contribution importante au succès de cette rencontre.

Vingt-deux Sections s'y étaient fait représenter (y compris celle encore en formation de Lugano, dont la secrétaire générale, Mme Volonteri, fut saluée par des applaudissements) et quatre Groupes vaudois, sous-sections de l'Association vaudoise. La décision d'ouvrir les portes de ces Conférences aux membres des Sections que leur programme intéressait avait aussi renforcé les rangs de l'auditoire. Point ou presque point de partie administrative, car les comptes sont en excellent état, la modique cotisation payée par chaque Section couvrant largement les frais de bureau ou de voyage des conférencières qu'à supporter ce groupement à bien plaisir, et on trouve facilement parmi les participantes de complaisants secrétaires. Aussi est-il possible d'entrer immédiatement dans le vif de ce sujet, à l'ordre du jour actuellement tant de préoccupations: la défense de la démocratie.

Mme Leuch, qui le traite, l'envisage forcément, dans ce milieu suffragiste, dans ses rapports avec le féminisme. Conférence très justement pensée, très soigneusement bâtie, et à laquelle on peut seulement reprocher de tailler la part trop belle à la démocratie suisse, en l'isolant des autres, et en ignorant celles qui l'ont précédée, et dépassée de combien! dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et le début du XIX<sup>e</sup>; ou en était en effet la démocratie suisse, quand surgit l'aube de la Révolution française? et de quels droits jouissaient les habitants des bailliages communs ou du Pays de Vaud, quand George Washington inaugura la Constitution de 1787 des Etats-Unis?... Avec beaucoup de justesse Mme Leuch démontre que, bien que privées du droit de vote par la démocratie suisse actuelle, les femmes jouissent cependant des autres droits et libertés qu'elle reconnaît à tous les concitoyens: liberté de conscience, de parole, de presse, d'association, de réunion, et que ces libertés justement leur ont permis d'organiser et de développer notre mouvement féministe. Et les extraits et citations que fait la conférencière de documents d'outre-Rhin font toucher du doigt à celles qui pouvaient encore s'illusionner à cet égard la situation du féminisme sous le régime hitlérien! Or, ce régime a commencé à se développer en Allemagne d'une façon que les non avertis jugeaient insignifiante, et l'on voit ce qu'il en est advenu: n'y a-t-il pas là un garde-à-vous pour nous toutes, aussi bien que dans le fait qu'aucun programme, d'aucun «Front» ne contient quoi que ce soit relativement à la participation des femmes à la vie publique, pour nous engager à nous grouper pour défendre cette démocratie, incomplète, certes, tant que nous n'avons pas le droit de vote, mais qui est cependant le meilleur garant de nos droits, en même temps que de l'intégrité de notre pays?

Après un gai repas en commun sans protocole ni discours, la séance reprend avec une communication de M. Frey (Soleure) sur le rôle de la femme suisse dans l'économie nationale, que suit une courte discussion entre ferventes de la «Semaine suisse» et partisans du libre échange; puis notre collaboratrice, Mme Vuilliamont, lit le captivant travail fait à la requête du Comité de notre journal sur la presse féministe. Ce travail étant présenté cet automne dans bien des groupements suffragistes, nous n'en déléguons pas ici le charme pour celles qui ne l'ont pas encore entendu: disons seulement qu'il valut immédiatement 8 nouveaux abonnements à notre journal! et fut suivi d'un échange de vues très intéressant sur les responsabilités de nos féministes à l'égard de ces instruments de propagande que sont nos journaux, notre Mouvement comme ses confrères de Suisse allemande. Et tout naturellement ainsi fut introduite la causerie très claire d'une autre de nos collaboratrices, Mme Pache (Lausanne) sur les moyens de réunir des fonds pour notre propagande. Très justement, Mme Pache a insisté sur l'importance psychologique du choix de ces moyens suivant les régions, les circonstances locales, les coutumes, et plusieurs de ses suggestions (ventes d'autographes, conférences payantes d'hommes politiques, banc suffragiste au marché...) méritent d'être retenues.

Sous la rubrique des «Divers», Mme Leuch rapporta encore quelques communications touchant l'activité du Comité Central; Mme Gassmann parla des institutrices mariées et de la campagne menée contre elles à Zurich comme à Genève et à Berne; et Mme Gourd relata les trois manifestations des 15 et 16 octobre en faveur du désarmement, que le Mouvement a déjà racontées. Et la séance fut levée dans la même atmosphère de cordialité et de compréhension qui n'avait cessé de régner, et qui était bien faite pour inspirer ardeur et confiance à celles qu'arrête parfois le vent mordant de la réaction contre nos efforts. C'est pourquoi il fait bon remettre son courage dans des rencontres comme celles-là...

... Une question, pour finir, aux organisatrices: de même que les Assemblées générales officielles ont lieu, tantôt dans une région, tantôt dans une autre, de notre pays, cette Conférence des Présidentes ne pourrait-elle envisager de se transporter, elle aussi, de temps en temps, dans un autre

lieu que la Ville fédérale, ceci pour permettre aux membres des Sections qu'elle invite si aimablement à accompagner leur présidente à profiter de cette invitation à tour de rôle, sans être retenus, comme cela est le cas actuellement, par des questions de budget ou de longueur de voyage?...  
E. Gd.

AVIS. — *Celles des participantes à la Conférence des Présidentes de Sections suffragistes, qui, à l'issue de la séance de l'après-midi, a fait un échange de parapluies, et emporté par mégarde, au lieu du sien, un petit parapluie de deuil, en soie noire, avec bordure noire et blanche, et manche corbin en bois noir avec petit anneau argenté, aurait-elle l'obligeance d'en aviser Mme Gourd, Crêts de Pregny, Genève?*



## DE-CI, DE-LA

### Les œuvres féminines à l'Exposition de Chicago.

Les œuvres de trente femmes de lettres françaises formant une collection de plus de 100 volumes les plus appréciés de la littérature contemporaine, ont été réunies par les soins de la comtesse Jean de Pange, au nom du Conseil national des femmes françaises et expédiées à Chicago. Mme Marthe Oulié, déléguée spécialement par le Conseil national des femmes de lettres, qui s'est réuni à Chicago en juillet 1933, a été chargée de l'exposition des volumes dans les vitrines françaises du Congrès. La collection de ces livres, la plupart imprimés sur papier de luxe, sera ensuite transférée dans une des plus grandes bibliothèques des Etats-Unis, à Evans Town près de Chicago, où elle restera à la disposition du public.

Y a-t-il des femmes suisses dont les œuvres figurent à côté de ces œuvres féminines françaises? se demande à ce sujet un de nos confrères vaudois, et quelqu'un s'est-il occupé de la littérature française en Suisse? Nous avouons être dans l'incapacité de répondre à cette question parfaitement juste, aucune demande à cet égard n'étant parvenue jusqu'à nous. Peut-être s'en trouvera-t-il parmi nos lectrices, qui pourront nous renseigner, mais il nous paraîtrait grand dommage que l'on eût oublié les femmes suisses dans cette exposition féminine littéraire internationale.



## Les Femmes et la Société des Nations

### Protection de l'enfance

Pour une fois, la protection de l'enfance, qui faisait plus ou moins figure de parent pauvre, au milieu des autres questions traitées par l'Assemblée de la S. d. N., a eu les honneurs de discussions longues et approfondies. Est-ce, comme nous l'avons déjà écrit, que, se rendant compte que l'activité politique de l'organisme de Genève est un peu en veillesse ces temps, les hommes d'Etat découvrent tout à coup dans les questions humanitaires une activité féconde et utile pour la S. d. N.? est-ce l'influence de la délégation française, qui, par son porteur-parole éloquent, Mme Malaterre-Sellier, apporta un projet intéressant pour renforcer cette activité de la Section sociale de façon à en faire un «Centre documentaire»? est-ce le résultat indirect des démarches combinées de toutes les organisations féminines, qui s'opposèrent énergiquement à toute restriction dans le budget de cette Section?... Nous nous félicitons, et enregistrons avec joie ce regain très vif d'intérêt pour un sujet dans lequel nous voyons, nos lecteurs le savent, non seulement une activité sociale, mais aussi une œuvre d'entente et de compréhension internationale de premier plan.

La réorganisation de cette Commission consultative de la Protection de l'Enfance et de la Jeunesse a aussi longuement occupé les débats de la V<sup>me</sup> Commission de l'Assemblée, et le résultat en a été que, à la satisfaction générale, le Conseil a appelé trois nouveaux pays à se faire représenter officiellement dans cette Commission, soit les Indes, la Turquie et le

## Le XV<sup>e</sup> Cours de vacances suffragiste

(Lugano, 9-14 octobre.)

Ce cours, organisé, chaque année, dans quelque autre coin accueillant de notre pays, eut lieu, pour la première fois, au Tessin, du 9 au 14 octobre. Et c'est la ville de Lugano, encore toute vibrante de sa fête des vendanges et de sa foire agricole et industrielle, qui fut choisie comme terrain de propagande.

S'en aperçut-elle? — Oui, puisque son syndic, M. de Filippis, professeur de droit à l'Université de Berne, voulut bien nous faire l'honneur d'exposer, en conférence, la situation de la femme dans le Code civil suisse. Puisque deux de ses non moins distingués professeurs, M. Guido Calgari, auteur de *Quando tutto va male*, et Mme Ines Bolla, directrice de l'école professionnelle des jeunes filles de Lugano, voulurent bien aussi contribuer à la bonne réussite du cours. Jusqu'à son poète, M. Francesco Chiesa, qui offrit à nos directrices une réception charmante de distinction et de simplicité, et à son pasteur, c'est-à-dire le pasteur de la paroisse évangélique de Lugano, M. Gsell, qui, lors de la soirée par invitation, affirma bien haut sa conviction profonde dans le bien fondé de la cause féministe, et son espoir de voir bientôt les Suissesses appelées à représenter le point de vue féminin dans la politique du pays.

Il y eut, comme d'habitude, un programme de choix.

Sur le plan international, et pourtant si près des préoccupations féminines, Mme Gourd passa en revue tout ce que la S. d. N. fait pour la protection de l'enfance. Nous ne résumerons pas cette captivante conférence, puisque les comptes rendus des séances du Comité de Protection de l'Enfance paraissent régulièrement dans ce journal.

L'histoire du mouvement féministe suisse, retracée par Mme Grütter (Berne), rappela tout le travail accompli, en faveur de la population féminine par d'inlassables pionnières, soutenues par des hommes d'élite: instruction primaire et secondaire, gratuite et obligatoire; accès aux études universitaires; création d'écoles ménagères et professionnelles; fondation des Unions des Amies de la jeune fille; abolition de la prostitution réglementée; fermeture des maisons de tolérance, etc.: résultats excellents, dont beaucoup d'actuelles bénéficiaires ne sont guère reconnaissantes, mais qui sont un encouragement à poursuivre la tâche.

Ce fut, à la fois, un régal et un réconfort d'entendre M. le prof. Calgari dans ses réflexions sur la littérature antiféministe. Il fit de son exposé deux parties: la première, toute littéraire, dans laquelle il commenta, en langage fleuri et plein d'humour, les dires et les sarcasmes des artistes et des philosophes sur le thème de la femme. La seconde partie, plus réaliste, lui per-

Chili. La composition de cette Commission était en effet beaucoup trop européenne (9 Etats européens sur 12) et cette décision rétablit un équilibre nécessaire, en permettant un contact avec des pays où se posent des problèmes de première importance pour ses travaux. Espérons maintenant que les femmes de ces pays vont faire les démarches voulues pour que leur représentant soit une représentante: c'est le vœu très cher, nous le savons, des admirables travailleuses sociales aux Indes dont une délégation a séjourné à Genève, le mois dernier.

### Et la Suisse?...

Ce n'est pas pour revendiquer un siège pour notre pays dans cette Commission que nous écrivons ceci, mais bien plutôt pour nous étonner du silence absolu de notre représentant durant tous les longs débats sur la protection de l'enfance qui se dérouleront à la V<sup>me</sup> Commission. Qu'il se soit agi de la question de la réorganisation, ou des échanges de vues très riches en suggestions sur l'influence du chômage sur l'enfance et l'adolescence, ou de tout autre problème abordé en matière de protection de l'enfance, notre pays s'est signalé par son mutisme, lui, qui aurait pu pourtant apporter à la discussion des éléments fort intéressants. Indifférence? ignorance? absence?... et quel merveilleux argument cette attitude de notre délégation uniquement masculine apporte en faveur des démarches continuellement répétées de nos organisations féminines suisses pour obtenir, une fois! la désignation d'une femme dans la délégation suisse!

### Nationalité de la femme mariée

Le fait que cette question, traitée à fond l'an dernier, et au sujet de laquelle toutes nos organisations féminines avaient dit et manifesté tout ce qu'elles pouvaient exprimer et revendiquer, est revenue à l'ordre du jour de cette année, sans que la situation ait changé le moins du monde en ces derniers mois, a causé un étonnement général. Le gouvernement chilien, cependant, subissant

mit d'exposer son point de vue sur la situation telle qu'elle se présente au Tessin. Passant en revue l'activité de la femme, dans la société antique à Rome, dans les châteaux du moyen-âge, et dans les salons et académies des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, dans les conspirations du XVIII<sup>e</sup>, et jusqu'à notre époque de machinisme, glanant un peu dans toutes les littératures, l'orateur prit, chalesquement, la défense de la femme qui servit et sert encore trop souvent de cible aux insultes et accusations injustes des artistes, des philosophes et des moralistes. Puis, avec une émotion grandissante, M. Calgari dit son admiration pour les femmes de son pays.

Plus d'une posséda la main caressante, secourable et l'autorité capable d'un chef. Combien, dans les campagnes, pendant que les hommes sont à l'étranger, ou tout simplement à l'auberge, ont le souci, à la fois, de la maison, des champs, des enfants, de l'étable! On n'a pas le droit de traiter les femmes de concurrentes dans les emplois et dans les professions, quand d'autre part on suppose de voir les paysannes encore si souvent astreintes à remplir la double tâche et de l'homme et de la femme. Telle fut la conclusion de la brillante conférence très applaudie de M. le prof. Calgari.

Une nombreuse assistance vint écouter Mme Bolla faire sur la formation professionnelle de la jeune fille une causerie intéressante dont on a trouvé plus haut des extraits. Et ce fut au tour de Mme Vischer-Alioth (Bâle) d'exposer à un auditoire bientôt convaincu les entraves au travail social de la femme. Les femmes en Suisse accomplissent une tâche immense dans le domaine de l'entraide sociale. Elles ont mis sur pied des œuvres en faveur de la maternité, de l'enfance, de la jeunesse, des malades, des infirmes, de l'alcoolisme, de la moralité publique, etc. Un arrêt de cette activité déclancherait une catastrophe. On se plait à reconnaître la valeur de ce travail, et pourtant on refuse de reconnaître aux femmes des capacités politiques, c'est-à-dire administratives. Bien plus, des hommes et des femmes prétendent que les droits politiques sont superflus dans ce genre d'activité. Mme Vischer montra, avec exemples à l'appui, combien souvent la femme est «handicapée» par sa minorité politique, combien sont dédaignés ses avis, combien le point de vue féminin compte peu tant que la femme n'est pas élue. Soyons reconnaissantes aux hommes qui, par souci d'équité, s'efforcent de prendre l'opinion publique en considération, mais ils sont encore trop peu, et si les Suissesses veulent obtenir des résultats féconds dans leur service social, elles doivent pouvoir jouir de leurs droits politiques.

Des conférences publiques, sur le rôle de la femme dans la famille et dans la société, furent encore données le soir, à Bellinzone, à Lugano et à Locarno, par Mme Gourd, Mmes Leuch et Vischer.

sans doute une forte pression de la part de certaines organisations américaines, toujours plus désireuses de publicité que vraiment préoccupées d'une politique raisonnée, en avait demandé l'inscription; mais les débats et la résolution qui en résulta furent uniquement platoniques. On se borna en effet à exprimer l'espoir qu'avant la prochaine session de l'Assemblée, les gouvernements auront mis le Secrétaire générale de la S. d. N. en état de communiquer au Conseil des renseignements sur la suite donnée par eux au vœu de la Conférence de codification internationale sur l'égalité des sexes dans la législation concernant la nationalité de la femme. C'est donc sur le terrain national que reste comme auparavant posée cette question, et le seul résultat de cette résolution de l'Assemblée de 1933 sera d'engager les organisations féminines nationales à intensifier les démarches déjà entreprises par nombre d'entre elles auprès de leurs gouvernements respectifs.

### Esclavage

Enfin, la Commission permanente, dont la création avait été déjà décidée l'an dernier pour s'occuper de la lutte contre les actes encore trop réels d'esclavage en différents continents, a été définitivement constituée, et les organisations féminines, qui avaient multiplié les démarches à cet effet, ont eu la joie de venir aboutir leur demande relative à la nomination d'une femme dans cette importante Commission. Mme Isabel de Palencia, aussi connue dans nos milieux féministes comme présidente de la Société espagnole affiliée à l'Alliance pour le Suffrage, que dans les milieux internationaux comme représentante de son gouvernement à la S. d. N., au Bureau International du Travail, à la Conférence diplomatique contre la traite des femmes, a été désignée par le Conseil pour ces fonctions importantes; et nous qui savons la chaleur de cœur, l'élevation d'esprit en même temps que le sens politique qu'elle apportera à les remplir, nous lui disons ici nos joyeuses félicitations.

E. Gd.

Parmi les sujets traités par les élèves, dans des exercices pratiques de discussion, de présidence, de secrétariat, de comptes-rendus, il faut citer: Les devoirs de la femme comme consommatrice; Ce que les femmes peuvent faire dans l'hygiène du vêtement, de l'habitation et de l'alimentation; L'attitude de la jeunesse envers le féminisme; La maîtrise personnelle de l'éducateur; La femme voyageuse de commerce; L'attitude de la féministe dans la vie publique; Le droit pour la femme mariée d'avoir une profession rémunérée.

On a donc travaillé ferme, beaucoup parlé, beaucoup écouté, et cela dans les trois langues. L'après-midi, le temps toujours propice permit de ravissantes excursions au Monte-Bré, à Gandria, à Morcote. Sous l'égide de Mme Volonteri (Lugano), qui se dépensa sans compter pendant toute la durée du cours, les participantes purent visiter le Nido d'Infanzia de Lugano, et l'hospice pour enfants débiles de Sorengo, institutions qui font honneur au Tessin et aux Tessiniennes.

Cette semaine de labeur en commun, de joissances partagées, fit éclore des amitiés, en renforça d'anciennes. Il faut aussi se féliciter de cette prise de contact avec nos Confédérées méridionales, avec des femmes intéressées par les mêmes problèmes et tendant aux mêmes aspirations.

M. KAMMÄCHER.

## Le droit au travail de la femme mariée

### Une lettre à M. Musy

Vevey et Lausanne, le 3 octobre 1933.

Monsieur le Conseiller Fédéral,

Les Associations féminines soussignées suivent avec un vif intérêt toutes les questions se rapportant au travail professionnel de la femme. C'est pourquoi nous avons étudié attentivement le « postulat » de M. le conseiller national Schmid-Ruedin (N° 59 des objets en discussion à la session d'automne de l'Assemblée fédérale) et nous nous permettons de vous exposer notre opinion, en vous priant de bien vouloir en tenir compte lors de votre réponse au dit postulat.

Sous le chiffre 1 de ce postulat, il est demandé que les dispositions concernant les contrats de travail des fonctionnaires, employés et ouvriers de la Confédération soient changées ou complétées, afin que des époux ne puissent être employés en même temps dans l'Administration fédérale. D'après un entretien que nous avons eu avec M. le conseiller national Schmid-Ruedin, ces nouvelles dispositions ne doivent nullement restreindre le travail de la femme; au contraire, M. Schmid se rallie aux déclarations de l'Association suisse des commerçants, d'après lesquelles cette Association repousse absolument toute restriction apportée au travail de la femme. Nous sommes heureuses de cette déclaration, et espérons vivement que le postulat Schmid ne portera pas involontairement atteinte à la situation de la femme au service de la Confédération. Nous déplorons grandement qu'il amenât à exclure de l'Administration fédérale toute fonctionnaire mariée, sans tenir compte ni de ses capacités, ni de ses obligations de famille. La rédaction actuelle de l'article 55 de la loi fédérale sur les contrats de travail du 30 juin 1927<sup>1</sup>, qui est déjà peu favorable à la situation des femmes au service de la Confédération, suffit certainement pour éviter, dans le sens du postulat, les « doubles salaires » peu désirables. C'est pourquoi il n'est, à notre avis, pas nécessaire de prendre à cause de la crise, de nouvelles décisions contrairement au droit de la femme.

La demande formulée par le postulat Schmid s'explique d'autant moins que le nombre des fonctionnaires mariés au service de la Confédération n'est guère important, car il n'y a que fort peu, ou même point, de femmes mariées dans les hautes classes de traitement. Et nous ne croyons pas que l'on fasse une opposition quelconque au travail des petites fonctionnaires ou employées, telles que les garde-barrières des C. F. F., même si elles sont mariées.

Nous vous réitérons donc notre prière de ne pas donner suite au chiffre 1 du postulat Schmid et vous prions de croire, Monsieur le Conseiller Fédéral à notre considération la plus distinguée. Pour l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses:

La présidente: A. de MONTET.

Pour l'Association suisse pour le Suffrage féminin:

La Présidente: A. LEUCH.

<sup>1</sup> Texte de cet article 55:

Les raisons majeures pour la transformation ou la résiliation du contrat de travail sont: l'incapacité, la faillite, des garanties sans valeur, la perte des capacités nécessaires à la nomination, un changement de situation, ainsi que toutes conditions nouvelles ne permettant plus aux autorités de continuer le contrat de travail en bonne foi et confiance. Le mariage peut être considéré comme une raison majeure pour une femme fonctionnaire.

## A travers les Expositions

### Mlle S. Giaque

Mlle S. Giaque expose, à Lausanne, dans son atelier de Mon-Repas, des gravures, des huiles, des dessins, des eaux-fortes, et aussi de ces précieuses enluminures à la gouache qui ont fait sa réputation. Mais l'artiste ne veut plus qu'on en parle; elle estime que c'est une page tournée dans sa vie, et soumet au public des huiles qui sont fort intéressantes, d'un sentiment très juste, d'une grande distinction et d'un goût parfait. Une poésie intense et cependant discrète illumine ses paysages, ses natures-mortes, comme ce *Bord du Lac*, ce *Paysage français*, ce *Peloton jaune*, à l'accent si net.

Dans ce grand parc tranquille, touché par l'automne, l'atelier de Mlle Giaque, si heureusement habité, laisse une impression de paix et d'harmonie. S. B.

## Cartel romand d'hygiène sociale et morale

La XXXI<sup>ème</sup> assemblée semestrielle a eu lieu à Lausanne le 5 octobre dernier, sous la présidence du Dr Revilliod (Genève). Une cinquantaine de délégués, de membres des Commissions et d'invités y prirent part. Le rapport d'activité et le budget de 1934 furent approuvés. Budget de crise: malgré les réductions apportées depuis 1931 (14 %), il prévoit un déficit de 2700 fr. En dépit de ces perspectives un peu angoissantes, le Cartel va de l'avant, continuant sa tâche tant qu'il pourra l'accomplir. Il fera cet hiver une campagne d'hygiène dentaire, et, l'an prochain, il s'intéressera à la rationalisation du travail ménager.

Le Comité a été réélu: les Drs Revilliod (président), Chable (vice-président), Mariette Schaezel (trésorière) continueront à former le Bureau avec le secrétaire général (M. Veillard); Mlle Hahn (La Tour) et M. Anroï, pasteur (Reconvilier) compléteront le Comité. Ont été nommés suppléants: le Dr Francken (Begnins), M. Primauf, directeur d'Ecole (Le Locle), et M. Reusser, avocat des mineurs (Moutier). L'assemblée a renouvelé aussi pour trois ans le mandat des Commissions suivantes: Cinémas populaires, Etudes alimentaires, Mout et cidre doux. Elle a ratifié la création d'une Commission d'hygiène dentaire. Un vœu a été voté concernant le projet d'impôt fédéral sur les boissons, qui risque d'être plus favorable aux boissons alcooliques qu'à celles sans alcool!

Comme de coutume, l'après-midi fut consacrée à la principale question dont le Cartel va s'occuper: l'hygiène dentaire. Le Dr Aguet, médecin dentiste (Vevey), président de la nouvelle Commission d'hygiène dentaire, justifia la campagne entreprise: la carie dentaire étant la maladie sociale la plus répandue chez nous. Elle cède, cependant, devant une lutte méthodique. Le Dr Boitel médecin et médecin-dentiste (Vevey), parla du rôle de l'alimentation dans la prophylaxie dentaire. Enfin, le Dr Brémoud, médecin à Chéserès, fit part d'une très intéressante expérience d'hygiène dentaire scolaire faite à Villars-Chéserès, qui prouve que, même dans des régions rurales, cette prophylaxie peut être instituée.

Le plan de la campagne entreprise par le Cartel comprend: 1° une propagande intensive par les conférences, la radio, les imprimés, la presse; 2° une action dans les petites villes et les campagnes en faveur de la création de services dentaires scolaires; 3° des démarches auprès des établissements pour qu'ils fassent bénéficier leurs pensionnaires des bienfaits de l'hygiène dentaire; 4° l'enrôlement des infirmières visiteuses dans la campagne d'hygiène dentaire.

Pour réaliser ce dernier point du programme, un cours a eu lieu le 20 octobre, à Lausanne, qui a réuni environ 80 infirmières visiteuses provenant de diverses régions de la Suisse romande. V.

## Correspondance

### A propos d'enseignement ménager

Dans le très intéressant article de Mme Gagnebin sur l'Alliance à Lucerne<sup>1</sup>, nous relevons cette phrase: « Est-il vraiment souhaitable de rendre l'apprentissage ménager obligatoire, alors que déjà nos programmes sont si chargés? » Certes, si cet apprentissage doit se faire au cours des années scolaires, cela paraît difficile; mais c'est que, justement, plus on réfléchit à la question, et plus il apparaît que l'âge scolaire ne s'y prête pas. En effet, pour que cet autre enseignement soit utile, ce n'est pas avant, mais après 16 ans, qu'il doit être fait. Primo, avant 16 ans les fillettes sont trop jeunes pour s'intéresser vraiment, soit à la partie pratique du ménage, soit à tout cet ensemble de notions intellectuelles, éthiques, psychologiques, etc., que Mmes Kägi et Gagnebin distinguent à juste titre de la techni-

<sup>1</sup> Voir le précédent numéro du *Mouvement*.



### Réunion du Comité Central.

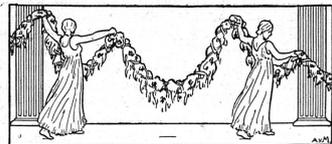
La séance d'automne du Comité Central, tenue à Berne le 21 octobre, avec le concours de tous les membres du Comité sauf deux, a été surtout consacrée à des questions d'ordre intérieur, et à la propagande. Sur ce dernier point, des rapports ont été présentés sur le Cours de Vacances qui venait d'avoir lieu à Lugano, et sur les résultats de cette première prise de contact sur le terrain féministe avec les femmes de la Suisse méridionale. Le Comité a, d'autre part, étudié diverses suggestions formulées par des Sections, et examiné de quelle façon utile à la propagande suffragiste il pourrait célébrer en 1934 le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de l'A.S.S.F.

La présidente, Mme Leuch, a ensuite mis le Comité au courant des démarches faites par elle dans le courant de l'été et de l'automne auprès des autorités fédérales, relativement au droit au travail des femmes mariées fonctionnaires de la Confédération, à l'impôt sur les boissons non alcooliques, au trafic privé des armes — toutes pétitions dont le texte a été publié ou résumé dans nos colonnes, de même que celui de la résolution en faveur du Désarmement, que les Sections de l'A.S.S.F. ont été invitées à envoyer au Groupe consultatif international pour le désarmement, organisateur de la manifestation du 15 octobre à Genève. Enfin, la défense de la démocratie, sujet à l'ordre du jour partout en ce moment, a également longuement occupé les débats du Comité Central. E. Gd.

### Cours pratiques d'élocution et de discussion.

Les deux Associations suffragistes voisines de Genève et de Lausanne viennent de prendre en même temps l'initiative de donner à nouveau de ces cours pratiques de discussion, qui remportent toujours tant de succès aux Cours de Vacances, et dont le but est de permettre aux femmes appelées à participer à la vie d'une Association à apprendre à s'exprimer de façon claire et précise, à savoir grouper les arguments en faveur des idées qu'elles tiennent à défendre, et à discuter avec méthode et courtoisie. Ces Cours peuvent fournir également à tour de rôle aux participantes l'occasion d'apprendre à présider une séance selon les règles établies, à rédiger un procès-verbal ou un compte-rendu,

que; et *secundo*, si entre le moment où elles mettront en pratique ce qu'elles ont appris, il s'écoule trop de temps, elles auront à peu près tout oublié. Or, ici il n'y a pas de différences entre elles: qu'elles soient plus tard appelées à diriger un ménage avec des employées à leur service, ou à faire elles-mêmes ce ménage, ou encore à être « en place », il ne faut pas qu'elles aient tout à réapprendre. Ainsi, que l'on dispense complètement les fillettes à l'école de tout enseignement ménager (théorique et pratique), mais qu'on rende cet enseignement obligatoire entre 16 et 20 ans, avec la faculté de choisir, au cours de ces 4 années, à quel moment — avant ou après un apprentissage, avant ou après d'autres études, — elles le feront. Liberté aussi de le faire dans un internat en un temps relativement court (3 à 6 mois), ou par le moyen de cours en certains nombre d'heures réparties sur les laps de temps qu'elles voudront. Possibilité enfin pour celles, dont les parents déclareraient ne pas pouvoir payer ni des cours, ni un séjour dans un internat privé, de s'instruire quand même en ces disciplines dans un internat gratuit soutenu par l'Etat. Il n'est impossible, dans le peu de place que le *Mouvement Féministe* m'accorde, d'entrer dans plus de détails au sujet de cette manière de voir. A. WERNER-FLOURNOY.



## A travers les Sociétés

### Une inauguration.

La Section de Lausanne du Club suisse de Femmes alpinistes, suivant l'exemple de nombreuses autres sections de cette importante association, a inauguré, le 1<sup>er</sup> octobre, près de Châtel-Saint-Denis, le chalet qu'elle vient d'y édifier. Nous soulignons le fait, puisqu'il est entendu que les femmes ne savent « ni créer, ni organiser, ni diriger ». S. B.

### La Commission suisse pour le service domestique.

organisera pendant le courant de cet hiver un certain nombre de cours, dont les trois premiers auront lieu à Herzogenbuchsee (22-23-24 no-

à voter une résolution, etc., etc. Il n'est pas besoin d'être suffragiste pour se rendre compte de l'utilité de pareils exercices, tant de femmes ne réussissent souvent pas, faute de pratique simplement, et malgré la meilleure volonté du monde, à mener rapidement à bien une séance, ou même à expliquer nettement ce qui leur tient à cœur; aussi peut-on prédire que, dans les deux villes, ils rencontreront un plein succès.

Le cours de Lausanne aura lieu au Lyceum, en quatre séances fixées au mercredi, à 20 h. 15, les 8, 15, 22, 29 novembre, les sujets traités étant les suivants: *Le droit au travail de la femme mariée; Les élections communales; Les grands et les petits magasins; Les partis politiques.* Ces séances sont gratuites.

A Genève, ce Cours s'étendra sur un beaucoup plus long espace de temps: douze leçons, avec interruption au moment des fêtes de fin d'année. Les séances seront dirigées alternativement par des personnalités féministes connues, suivant l'horaire ci-après:

- Lundi 13 novembre, 20 h. 30: Mlle Gourd.
- » 20 » » »
- » 27 » » » Mme Leuch.
- » 4 décembre » » »
- » 15 janvier » » » Mlle Quinche, avoc.
- » 22 » » »
- » 29 » » » Mme Leuch.
- » 5 février » » » Mlle Quinche.
- » 12 » 17 h. Mme Schreiber-Favre, avocate.
- » 19 » » »
- » 26 » » »

Lundi 5 mars, 20 h. 30: Soirée familière de clôture présidée par Mlle Gourd.

Ces cours aura lieu au local de l'Association, 22, rue Et-Dumont, et le prix en a été fixé comme suit: les 12 séances: 6 fr.; 6 séances: 4 fr.; 1 séance: 1 fr.

La liste des questions en discussion n'a pas été définitivement fixée d'avance, pour laisser aux participantes le choix d'introduire celles qui leur conviendraient le mieux, mais nous pouvons dès maintenant indiquer que celles-ci leur seront proposées: *Le travail de la femme mariée; Pour et contre le suffrage féminin; Les responsabilités de l'acheteuse; Les responsabilités de la femme vis-à-vis de la paix; Les femmes et l'antialcoolisme; Faut-il introduire un service civil féminin?* etc., etc.

Ajoutons enfin que l'un et l'autre Cours sont ouverts, non seulement aux membres des Associations, mais à toutes les personnes qu'ils intéressent et qui sont cordialement invitées.

à Yvernon, à Rapperswil (27-28-29 novembre) et à Sarnen (4-5-6 décembre). Les sujets traités seront les suivants: *Le service domestique et le marché du travail; L'apprentissage ménager; Le contrat de travail pour le service domestique; Les contrats-types; La situation sociale des employées de maison.*

La Commission prévoit également l'organisation de cours en Suisse romande. Pour de plus amples renseignements, s'adresser au Secrétariat, Tannenstrasse, 18, Saint-Gall.

H. Z.

Les « Fourmis de Suisse ». La Société des Fourmis de Suisse, dont Mlle Bl. Heutsch, à Genève, est la présidente, a célébré cette année le 40<sup>ème</sup> anniversaire de sa fondation. Pendant ces 40 années, le budget n'a jamais été en déficit, et l'Association, à l'inverse de beaucoup d'autres, est en progrès quant au nombre de ses membres et des travaux confectionnés annuellement.

L.-H. P.

## Carnet de la Quinzaine

### Lundi 6 novembre:

GENÈVE: Association pour le Suffrage féminin, 22, rue Et-Dumont, 20 h. 30: Séance mensuelle (Thé suffragiste): Une question à l'ordre du jour: la Corporation. Exposés contradictoires par MM. Julien Lescaze, avocat, et Ch. Rossetel, député, conseiller national.

### Mercredi 8 novembre:

LAUSANNE: Association lausannoise pour le Suffrage féminin, Lycéum, 2 bis, rue du Lion-d'Or, 20 h. 15: Première séance de discussion (voir plus haut): *Le droit de la femme au travail (travail de la femme mariée, double gain, égalité des salaires).*

### Lundi 13 novembre:

GENÈVE: Association genevoise pour le Suffrage féminin, 22, rue Et-Dumont, 20 h. 30: Première séance du Cours pratique de discussion et d'élocution, sous la direction de Mlle Gourd (voir plus haut).

### Mercredi 15 novembre:

GENÈVE: Association féminine d'éducation nationale, Salle Centrale, 1<sup>er</sup> étage, 17 h.: *Le contrôle des denrées alimentaires*, par M. Valencien, chimiste cantonal.

LAUSANNE: Association lausannoise pour le Suffrage féminin, Lycéum Club, 2 bis, rue du Lion-d'Or, 20 h. 15: Deuxième séance de discussion (voir plus haut): *Les élections communales.* Exercices pratiques.

### Samedi 18 novembre:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Et-Dumont, 17 h.: Assemblée générale d'automne. Rapports divers. *La femme musulmane*, causerie avec projections lumineuses par Mme Vischer-Althoff (Bâle).